

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 11 février 2009 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville;  
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction;  
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;  
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;  
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Était absent : M. Daniel Perron, maire de Saint-Séverin.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;  
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;  
 Marc-André Bérubé, coordonnateur à l'aménagement;  
 Gaston Vachon, coordonnateur en sécurité-incendie.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4248-09** Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2009**

**4249-09** Sur la proposition du monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2009.

**3. COMPTES À PAYER**

**4250-09** Sur la proposition de Monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

Gilbert Caron (compte de dépenses)	232.40 \$
Denis Desbiens (compte de dépenses)	87.60 \$
Renal Roy (compte de dépenses)	186.36 \$
Serge Poirier (compte de dépenses)	200.80 \$
François Roberge (compte de dépenses)	66.00 \$
Valérie Jacques (mutations)	59.79 \$
René Bérubé (compte de dépenses)	20.00 \$
Geneviève Turgeon (Géomatique)	194.45 \$
Lise Paré (compte de dépenses)	100.00 \$
Gaston Vachon (compte de dépenses)	116.99 \$
Pierrot Lagueux (compte de dépenses)	38.64 \$
MRC de Kamouraska (rencontre)	95.00 \$

MRC La Nouvelle-Beauce (Déchets pour Janvier 2009)	44 920.45 \$
Sogetel	496.37 \$
DEBB (papeterie, cartouches)	940.34 \$
Bell Mobilité	128.89 \$
Les Excavations Jean-Louis Mathieu Inc (déneigement Janvier 2009)	677.24 \$
Groupe ICB (Service technique)	156.62 \$
Ordre des Urbanistes du Québec (Cotisation 2009-2010 DD et MAB)	840.22 \$
Ordre des Urbanistes du Québec (Formation MAB)	200.00 \$
Le Centre Électrique de Beauce inc.	176.64 \$
SMI Informatique	112.88 \$
Association des évaluateurs municipaux du Québec (cotisation 2009)	90.00 \$
Marc Busque Électronique inc (cellulaire RR)	253.95 \$
Bureautique Guy Drouin (contrat de service)	158.79 \$
AquaBeauce (eau)	54.00 \$
Visa Desjardins (Janvier 2009)	47.44 \$
SSQ Groupe financier (ass. Collective Janvier 2009)	2 333.15 \$
Lavery, DeBilly (honoraires)	248.33 \$
Gestion A.P.F. Beauce Inc (location système d'alarme)	765.59 \$
Location BGD inc.	70.39 \$
Sanibelle inc. (collecte Janvier 2009)	16 199.47 \$
Groupe Négotel	33.54 \$
Distributions Michel Fillion (chemises)	80.04 \$
Société Mutuelle de Prévention inc (Gestion Janvier à Juin 2009)	424.67 \$
Logiciels Première Ligne Inc	9 786.49 \$
RREMQ (cotisations régime retraite Janvier 2009)	6 220.42 \$
L'Authentiques Pose Café Inc (location)	33.86 \$
Atelier Michel Mercier (Serrures et réparations)	673.87 \$
Ministère du revenu	9.97 \$
Receveur général du Canada	346.92 \$
Michel Veilleux & Construction Ro-Duc Inc (Subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
Nathalie Jacques & Les Constructions Normand Giguère (Subv RénoVillage)	7 320.24 \$
Francine Gosselin & Constructions Steeve Thibodeau (Subv RénoVillage)	4 697.62 \$
Marie-Pier Landry & Constructions Steeve Thibodeau (Subv RénoVillage)	5 936.50 \$
Pauline Morin & Construction Pierre Veilleux enr (Subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
Noella Fortier & Construction Pierre Veilleux Enr (Subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>135 832.93 \$</b>

#### 4. DOSSIERS FOSSES SEPTIQUES

##### 4.1 Restriction sur les unités à visiter

Tel que convenu à la séance de janvier, le secrétaire-trésorier présente un projet de résolution qui identifie les types d'unités qui sont exclus du projet, plus particulièrement les unités non accessibles, certains chalets, certaines cabanes à sucre, etc. À la demande de monsieur Christian Jacques, l'adoption de ladite résolution est reportée à la séance du mois de mars.

#### **4.2 Inspection**

Le secrétaire-trésorier informe que le concours pour trouver un inspecteur a été ouvert et sera fermé le 20 février. La sélection se fera la semaine suivante. Idéalement, la personne entrera en poste à la mi-mars.

Après réflexion, et suite à une demande en ce sens présentée par la ville de Beauceville, il apparaît logique et pratique que les municipalités locales conservent la compétence pour l'émission des certificats d'installation septiques dans le cas des constructions nouvelles. Dans de tels cas, les dossiers forment un tout (zonage, construction, installation septique) et le dossier serait plus facile à suivre tant par le contribuable que par la municipalité. Le dossier est soumis pour réflexion et une vérification légale sera effectuée à cet effet.

#### **4.3 Technologie particulière**

Il s'avère que l'utilisateur du système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet nécessite l'adoption d'un règlement municipal par l'autorité concernée, nommément la MRC.

Le Conseil n'est pas très réceptif à ce niveau en raison des responsabilités que l'adoption dudit règlement pourrait impliquer pour la MRC. Monsieur Veilleux indique que sa municipalité a déjà refusé d'adopter un tel règlement.

Le Conseil souhaite obtenir plus de précision à la prochaine réunion.

#### **4.4 Cas Saint-Frédéric**

Monsieur Gagné confirme que son Conseil a refusé d'imposer la taxe spéciale dans ce dossier. Par ailleurs, après vérification auprès du MAMROT, il s'avère que la municipalité n'a pas le choix de payer la quote-part à la MRC. Mais le Conseil municipal n'a aucune source de revenus à cet égard.

Un long échange a lieu avec des intervenants de Saint-Frédéric présents dans la salle.

### **5. CERTIFICATS DE CONFORMITÉ : SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

#### **5.1 Règlement 464-47-09**

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 464-47-09 modifiant son règlement de zonage numéro 464 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 464-47-09 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

**ATTENDU QUE** lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

**4251-09** Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que, le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 464-47-09.

### **5.2 Règlement 463-2-09**

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 463-2-09, modifiant son règlement de lotissement numéro 463 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 463-2-09 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

**ATTENDU QUE** lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

**4252-09** Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 463-2-09.

### **5.3 Règlement 533-3-09**

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 533-3-09, modifiant son règlement numéro 533-04 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 533-3-09 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformités établis par la MRC;

**ATTENDU QUE** lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

**4253-09** Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 533-3-09

## 6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 6.1 Schéma d'aménagement

Monsieur Bérubé présente un tableau mis à jour qui concerne les étapes à venir du schéma d'aménagement révisé. Ce tableau prévoit toujours l'entrée en vigueur du SDAR avant la fin de l'année, au mieux le 10 décembre 2009.

### 6.2 Inspection

**ATTENDU QUE** la MRC Robert-Cliche a une entente avec six municipalités de son territoire pour assurer les services d'inspection municipale;

**ATTENDU QUE** la MRC doit nommer un inspecteur attitré à l'application des tâches liées à cette entente.

**4254-09** Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que monsieur Denis Desbiens soit nommé comme inspecteur dans le cadre de ladite entente.

## 7. MARGE DE CRÉDIT

**4255-09** **ATTENDU QUE** la MRC Robert-Cliche doit contracter une marge de crédit pour rencontrer ses obligations financières d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2009;

Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- **Que** la MRC Robert-Cliche demande une marge de crédit pour un montant maximum de 500 000.00\$ à la Caisse populaire de Beauceville;
- **Que** le secrétaire-trésorier, monsieur Gilbert Caron, et le préfet, monsieur André Labbé, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette marge de crédit.

## 8. RIVIÈRE DES FERMES

**ATTENDU QUE** la MRC Robert-Cliche a « ouvert » un dossier au MDDEP en faisant parvenir une demande de certificat d'autorisation lié au dossier de la rivière des Fermes;

**ATTENDU QUE** le MDDEP accorde à la MRC jusqu'au 20 février pour effectuer un suivi à ce dossier.

**4256-09** Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche informe le MDDEP que le Conseil demande la fermeture dudit dossier.

## 9. INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Renal Roy présente un état de situation du dossier. Il informe, entre autres, que le bureau du député Maxime Bernier souhaite que la région bénéficie d'une aide fédérale dans ce dossier et qu'il interviendra à cet effet.

Il est d'ailleurs possible que monsieur Bernier soit présent à la prochaine réunion de la MRC, selon les dires de monsieur Veilleux.

**10- PROJET TECHNOLOGIQUE**

Monsieur Roy présente une modification à son projet. Le coût des portables a connu une baisse significative. Par ailleurs, suite à une discussion avec la ville de Beauceville, l'achat d'un GPS pourrait s'ajouter au projet

**11- TOPONYMIE**

**ATTENDU QUE** le Conseil a décidé d'honorer la mémoire du sénateur Joseph Bolduc en nommant son siège social en l'honneur de ce dernier;

**ATTENDU QUE** la forme toponymique de la dénomination doit respecter certains critères;

**4257-09** Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le siège social de la MRC porte le nom de « Édifice du Sénateur-Bolduc ».

**12- PROGRAMME RENFORT-INVESTISSEMENT QUÉBEC**

**ATTENDU** l'importance de la crise économique et financière qui sévit actuellement à l'échelle mondiale;

**ATTENDU QUE** le Québec sera inévitablement touché par ladite récession économique;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a récemment fait connaître le programme Renfort, qui sera géré par Investissement Québec, et qui se veut un programme de financement visant à maintenir un fonds de roulement suffisant au sein des entreprises québécoises, en plus de stabiliser et de relancer les entreprises touchées par la crise économique ;

**ATTENDU QUE** ce programme de 1 milliard \$ est une bonne nouvelle, compte tenu de la situation économique actuelle;

**ATTENDU QUE** cette annonce donne des indications claires que le gouvernement du Québec souhaite jouer un rôle important dans le présent contexte économique;

**ATTENDU QUE** ledit programme sera investi comme suit soit 250 millions \$, en financement direct, et 750 millions \$, sous forme de garantie pour les prêts consentis par les institutions financières;

**ATTENDU QUE** ce programme s'adresse d'abord aux entreprises les plus performantes, particulièrement les PME, et ayant des problèmes temporaires de liquidités du fait du resserrement du crédit privé (bancaire);

**ATTENDU QUE** ces mêmes entreprises profiteront d'interventions financières allant de 250 000 à 14 millions \$ ;

**ATTENDU QUE** le MDEIE estime qu'il y aura entre 1 000 à 1 500 entreprises admissibles audit programme;

**ATTENDU QUE** le nombre de PME touchée par la situation économique actuelle risque d'être beaucoup plus important que le nombre estimé par le ministère;

**ATTENDU QUE** le programme Renfort laisse pour compte les entreprises de petite taille qui, en plus d'être très nombreuses, sont celles qui ont le plus contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi au Québec depuis les trois dernières décennies;

**ATTENDU QUE** les petites et les très petites entreprises sont souvent très vulnérables en période de récession économique;

**ATTENDU QU'en** 1998, le gouvernement du Québec et les Centres locaux de développement (CLD) du Québec ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de Fonds local d'investissement (FLI);

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement des prêts consentis aux CLD et que lesdits prêts sont remboursables selon différentes modalités, à partir de juin 2010;

**ATTENDU QUE** les CLD, via leurs Fonds, financent surtout des petites et des très petites entreprises, soit celles qui représentent le plus important pourcentage de PME du secteur privé au Québec;

**ATTENDU QUE** la situation actuelle touchera les entreprises de tous les secteurs, pas seulement les entreprises les plus performantes tel que défini dans le programme Renfort;

**ATTENDU QUE** la situation économique actuelle exige une très grande souplesse des programmes et une très grande rapidité d'intervention des interlocuteurs locaux;

**ATTENDU QUE** les CLD constituent un outil privilégié du développement économique local, en étant associés à la création et au maintien direct de centaines d'emplois par leurs différents programmes;

**ATTENDU QUE** les CLD sont les acteurs du milieu les mieux placés, par la connaissance de leur milieu respectif, pour intervenir rapidement auprès des entreprises le plus à risque;

**ATTENDU QUE** les CLD et leur FLI ont une souplesse d'intervention beaucoup plus grande que la très grande majorité des programmes de soutien aux entreprises.

**4258-09**

Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son appui à son CLD et :

- Demande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations (MDEIE), M. Raymond Bachand, de reporter de cinq ans la date de remboursement des Fonds locaux d'investissement (FLI) afin de laisser, dans les différentes régions du Québec, les capitaux nécessaires pour que les CLD puissent intervenir rapidement auprès des entreprises du Québec qui pourraient être en difficulté;
- Demande au ministre du MDEIE M. Raymond Bachand, d'injecter des argents neufs dans les FLI gérés par CLD afin de répondre à la demande qui, inévitablement, risque de s'accroître au cours des prochains mois;
- Demande au ministre du MDEIE, M. Raymond Bachand, de mettre à la disponibilité des CLD, un fonds dédié qui leur permettrait d'abaisser de 3%, pour une période de deux ans, le taux d'intérêt des prêts octroyés via les FLI et qui sont actuellement en circulation et ce, dans l'objectif d'alléger les frais de financement des entreprises soutenues;
- Demande au ministre du MDEIE, M. Raymond Bachand, de ne pas user de formule « mur à mur » pour la distribution des argents neufs qu'il pourrait injecter dans les différents FLI du Québec et ce, afin de pouvoir intervenir rapidement, là où la situation l'exige, et de répondre efficacement aux MRC qui ont des besoins plus criants que d'autres et ce, sans distinction entre les régions ressources et les régions centrales;
- Demande au ministre du MDEIE, M. Raymond Bachand, d'assouplir les normes actuellement en vigueur, au niveau des FLI, qui interdisent, notamment, de faire du refinancement, de financer un fonds de roulement sur plus d'une année et de financer plus de 50% des coûts liés à un projet;

il est également résolu d'acheminer la présente au député de Beauce-Nord, M. Janvier Grondin, à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, au président de la FQM,

m. Bernard Généreux, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, au président de l'ACLDQ, M. Jean Fortin.

13. **PACTE RURAL**

**ATTENDU QUE** la MRC Robert-Cliche s'apprête à lancer un second appel de projets dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

**ATTENDU QUE** Madame Nancie Allaire, agente de développement rural, a élaboré un communiqué de presse annonçant le lancement de ce second appel de projets;

4259-09 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter le communiqué de presse préparé par madame Nancie Allaire.

14- **SANIBELLE**

Le secrétaire-trésorier tente de planifier une rencontre avec les dirigeants de Sanibelle pour discuter des problèmes de fonctionnement au niveau de la collecte sélective.

De plus, il informe qu'une pénalité de 2 000,00 \$ sera appliquée à la prochaine facturation pour manquements au contrat.

Finalement, le Conseil demande au secrétaire-trésorier de travailler sur une étude visant à vérifier la faisabilité que la MRC se dote des équipements appropriés pour assurer la collecte sélective lors du prochain contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

15- **HYDRO-QUÉBEC : NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ENTRE BEAUCEVILLE ET SAINTE-MARIE**

**ATTENDU QU'Hydro-Québec** envisage la construction d'une ligne électrique 120KV entre Beauceville et Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** la zone d'étude couvre une superficie d'environ 225 km<sup>2</sup> et qu'elle est entièrement située sur des terres privées;

**ATTENDU QU'Hydro-Québec** mènera des études techniques, économiques et environnementales à l'intérieur de ladite zone d'étude;

**ATTENDU QU'Hydro-Québec** retiendra le tracé présentant le plus d'avantages sur les plans technique, environnemental, économique et social;

**ATTENDU QUE** dans l'emprise actuelle d'environ 240 pieds de large, une ligne électrique de 120 KV et une autre de 230 KV sont déjà en opération;

4260-09 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande à Hydro-Québec d'analyser un tracé supplémentaire qui consisterait à augmenter la capacité d'un des deux tracés existants à l'intérieur de l'emprise actuelle sans accroître la superficie de cette dernière.

16- **AUTOROUTE 73**

**ATTENDU QUE** l'autoroute 73 est un grand chantier non terminé ou encore mal configuré pour la partie construite à deux (2) voies avec une voie de dépassement occasionnelle;

**ATTENDU QUE** plusieurs accidents mortels ou matériels ont lieu régulièrement sur le tronçon à deux (2) voies de l'autoroute 73;

**ATTENDU QUE** nous sommes assurés que la sécurité et la sûreté de l'autoroute 73 sont une priorité du gouvernement du Québec et qu'en ce sens, une intervention rapide doit être apportée;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a annoncé en septembre 2008, une contribution pouvant atteindre un maximum de 75 millions afin de construire et d'améliorer l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Joseph-de-Beauce dans le but de sauver des vies, d'accroître l'efficacité du réseau routier et de favoriser le développement économique de la Beauce;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada et du Québec ont conclu et signé le 3 septembre 2008 une entente-cadre au terme de chantiers Canada;

**ATTENDU QU'**il y a lieu que le ministère des Transports du Québec agisse afin de sauver des vies.

**4261-09** Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité :

- De demander au ministère des Transports du Québec de finaliser les travaux de construction de l'autoroute 73 et de construire cette autoroute à quatre (4) voies, de Sainte-Marie à Saint-Joseph-de-Beauce;
- De demander que ces travaux se réalisent à court terme considérant le grand nombre d'accidents mortels et matériels.

#### **17- MATRICE GRAPHIQUE NUMÉRIQUE : TARIFICATION**

**ATTENDU QU'**il existe une demande pour l'obtention de la matrice graphique numérique;

**ATTENDU QUE** la MRC n'a présentement aucune politique de tarification à cet égard.

**4262-09** Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité :

- Que la tarification pour la matrice graphique numérique sera de 2,00 \$ par unité d'évaluation;
- Que cette tarification ne s'applique pas aux municipalités locales de la MRC;
- Que cette tarification devra éventuellement être intégrée à une politique globale de tarification de la MRC.

#### **18- C F E R DE BEAUCE**

**ATTENDU QUE** le CFER de Beauce exécute un très beau travail de sensibilisation dans les écoles relativement à la promotion du développement durable;

**ATTENDU QUE** le CFER de Beauce offre une formation à des élèves en difficulté et favorise leur intégration au marché du travail;

**4263-09** Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC Robert-Cliche accorde une aide financière annuelle de 2 000.00 \$ au CFER de Beauce, cette somme étant prélevée sur le budget accordé à la promotion au niveau du recyclage;
- il est également résolu que la MRC contacte la Commission scolaire de Beauce-Etchemin afin de lui faire part de sa déception à l'égard du peu de crédit qu'accorde cette dernière au CFER de Beauce

#### **19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**4264-09** Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h10.

---

André Labbé  
Préfet

---

Gilbert Caron  
Secrétaire-trésorier